

## La situation économique dans la Communauté européenne

Max Peyrard

Volume 43, numéro 4, janvier–mars 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003095ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003095ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Peyrard, M. (1968). La situation économique dans la Communauté européenne. *L'Actualité économique*, 43(4), 739–748. <https://doi.org/10.7202/1003095ar>

# Commentaires

**La situation économique dans la Communauté européenne** La cohésion économique et politique de la Communauté vient de se renforcer de façon décisive, au début de 1968.

L'harmonisation de la fiscalité indirecte, la reprise de la conjoncture, le front commun en matière monétaire et commerciale, relancent la construction européenne qui avait été paralysée par les obstacles rencontrés sur la voie de l'élargissement de la Communauté. Il est juste de reconnaître que la crainte d'être entraînée dans une déflation aiguë ou une crise monétaire grave consécutive aux décisions du gouvernement américain y est probablement pour quelque chose.

## I — L'Europe de la T.V.A.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1968 l'Allemagne fédérale a mis en application la taxe à la valeur ajoutée et la France l'a étendue à la distribution et aux services.

Les avantages sont considérables pour les deux pays sur le plan intérieur, comme en matière de commerce extérieur.

À l'intérieur la première qualité de la T.V.A. est sa *neutralité* : finalement répercutée dans le prix de vente et supportée par le consommateur, elle est indépendante du circuit de production et de commercialisation. Elle est, ensuite, un puissant *facteur de modernisation*, puisqu'elle ne pénalise pas les investissements par rapport à la main-d'œuvre (comme le fait la taxe à cascade) et qu'elle

incite à la réduction de l'assiette de l'impôt (marge brute plus salaires). Enfin, elle pénalise lourdement la fraude puisque les ventes non déclarées ne permettent pas la récupération de la taxe au stade ultérieur.

Il se pose, cependant, quelques problèmes d'adaptation, en particulier en France où le niveau des taux est élevé, où ils sont encore trop nombreux (6.38 ; 14.94 ; 20 et 25 p.c. sur les prix hors taxe), alors qu'en Allemagne les deux taux sont respectivement 5 et 10 p.c. On peut craindre en France une légère hausse des prix sur les produits et services où les taux augmentent (pain, lait, beurre, œufs, fromages et légumes, services et artisans) qui ne seront pas toujours compensés par la baisse du taux normal de plus de trois points, en particulier si le « taux de marque » (la « valeur ajoutée ») dépasse 30 p.c. En outre, certaines petites entreprises auront des difficultés à déduire la T.V.A. sur les investissements ou à procéder aux ventilations entre les différents taux. Dans les deux pays, les stocks constitués avant le 31 décembre 1967 sont soumis à un régime spécial qui ne permet pas une déduction totale immédiate, de même que les investissements en Allemagne. En France, une des mesures les plus intéressantes du « plan de relance » a été de permettre une déductibilité totale, au lieu de celle qui a été réduite à moitié en 1967 et 1968, mesure qui avait été décidée pour éviter un freinage des investissements l'année précédant la mise en application de la T.V.A. Mais le même phénomène risquant de se produire cette année (puisque à attendre 1969 l'investisseur gagnait la moitié de la T.V.A. déductible), le gouvernement a fait habilement supprimer cette limitation qui va pousser aux investissements, en particulier dans les domaines où la T.V.A. n'était pas déductible avant le 1<sup>er</sup> janvier 1968 (immeubles commerciaux, bureaux, entrepôts et véhicules de transport).

Le rapprochement prévu vers deux taux « communautaires » du 6 et 13 p.c. achèvera de simplifier le système et de faciliter les échanges.

Dans le domaine des *échanges extérieurs*, l'impact de la T.V.A. n'est pas moins essentiel. Elle supprime tout arbitraire dans le calcul des ristournes fiscales à l'exportation et des taxes compensatoires à l'importation. En traversant le Rhin, la Renault est abandonnée

par la taxe française (au taux de 20 p.c.) et est frappée par la taxe allemande (au taux de 10 p.c.) et vice versa pour la Volkswagen. La différence de taux manifeste l'attitude différente des deux nations vis-à-vis l'automobile, mais dans chaque pays le taux est identique quelle que soit l'origine du produit, ce qui est nécessaire pour qu'une concurrence loyale règne dans la Communauté. Il est profondément regrettable qu'il n'en soit pas de même pour les pays du Bénélux et l'Italie : les taxes compensatoires qui chez les uns grimpent au fur et à mesure que les barrières douanières s'abaissent, les ristournes excessives à l'exportation sur les produits mécaniques italiens témoignent qu'entre les protestations de foi communautaires et les actes des gouvernements, comme des entreprises, il y a un fossé à combler.

Dans l'immédiat cela avantage les deux pays qui appliquent la T.V.A. en leur permettant d'abaisser leur prix franco-frontière (par rapport à 1967) de 2 à 5 p.c. pour les exportations allemandes et de 1 à 3 p.c. pour les exportations françaises (celles-ci avaient déjà bénéficié de la mise en place de la T.V.A. pour l'industrie il y a 12 ans). À l'importation, la taxe allemande protégera mieux la production domestique que les taux insuffisants (souvent d'un tiers) des anciennes taxes compensatoires (par exemple 10 p.c. au lieu de 6 p.c. sur les automobiles). En France, la baisse générale des taux facilitera l'entrée des produits allemands, mais la suppression du privilège de l'*Organschaft*, d'une part, et de certains abus dans les taux des taxes compensatoires (pour la laine par exemple), d'autre part, favoriseront les exportations françaises dans certains secteurs.

Les conséquences pour les pays tiers et même pour les quatre autres pays de la Communauté, risquent d'être sensibles : déjà les États-Unis ont fait pression sur la République fédérale pour qu'elle ajourne sa réforme et menacent de surtaxer les produits français et allemands. La Chambre de Commerce d'Anvers demande au gouvernement de ne pas attendre la date limite (1<sup>er</sup> janvier 1970) pour appliquer la T.V.A. en Belgique et la *Federation of British Industries* réclame son introduction le plus rapidement possible. Rappelons que le Danemark applique, depuis le 3 juillet 1967, la T.V.A. et que la Suède comme les Pays-Bas va la mettre en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

L'Europe de la T.V.A. est donc déjà une réalité qui dépasse l'actuelle dimension de la Communauté et prouve par là même son rayonnement et sa vocation d'élargissement.

## II — *La reprise de la conjoncture*

Depuis la fin de 1967 la reprise de la production industrielle est nette. En Allemagne, en France et aux Pays-Bas la reprise de la consommation intérieure est sensible. En Italie, en Belgique et au Luxembourg c'est la demande des pays tiers qui a provoqué ou soutenu l'expansion.

Cette situation a permis au chômage de régresser comme en Allemagne ou aux Pays-Bas, ou de se stabiliser comme en France et en Belgique.

Le niveau des prix est resté relativement stable, sauf en France où la réforme de la sécurité sociale (diminution des remboursements des frais de maladie) a provoqué à l'automne une hausse de l'indice des 259 articles, hausse relayée ensuite par certains effets de l'extension de la T.V.A. L'Italie et la Belgique ont connu une hausse des prix sensiblement égale à celle de 1966, mais une quasi-stabilité a été notée en Allemagne fédérale et la hausse s'est ralentie aux Pays-Bas.

Si pour 1967 l'excédent commercial de la Communauté s'est révélé important, cela ne signifie pas que le caractère excédentaire du commerce extérieur des Six se soit accru. Comme le prouve l'accroissement des importations de fin d'année, l'excédent est dû à une baisse des importations entraînée par le ralentissement économique. Aussi doit-on s'attendre en 1968 à une diminution de l'excédent, aggravée par les conséquences des décisions du gouvernement américain et des dévaluations qui ont accompagné celle du sterling.

L'Italie craint la diminution des investissements directs et des dépenses des touristes américains. En Allemagne on évalue à deux milliards de D.M. la diminution des apports américains et à deux autres milliards les restrictions probables à l'exportation. Les pays du Benelux seront aussi très touchés par la réduction du flux des capitaux américains, bien que les assouplissements possibles, dans le secteur pétrolier, puissent atténuer la gravité de la mesure.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de la *quasi-simultanéité* des mesures de relance décidées ou préparées dans les six pays.

Le plan de relance français est destiné à permettre une croissance de 5 p.c. en 1968. Il associe des mesures en faveur de la consommation (augmentation de l'allocation aux personnes âgées et des allocations familiales, allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) à des mesures de détaxation des investissements et à des augmentations de crédits en faveur de la construction des logements et de l'expansion régionale, ces deux dernières décisions n'ayant pas de conséquences sur le commerce extérieur.

Répondant à l'invitation du ministre français des Finances, le Conseil des ministres de la Communauté du 4 mars a décidé une action concertée dans le domaine conjoncturel. Cette « Recommandation aux États membres sur la politique conjoncturelle à suivre en 1968 », insiste sur la nécessité de poursuivre l'effort de relance entrepris depuis 1967, si la Communauté veut atteindre en 1968 un taux d'expansion de 4.5 p.c., la France et l'Italie se situant un peu au-dessus de ce taux, l'Allemagne et le Benelux un peu au-dessous. Contrairement à la position plus prudente défendue par la Commission, les six ministres ont estimé qu'il n'y avait pas aujourd'hui de risques d'inflation, mais qu'il était nécessaire d'éviter l'essoufflement de l'expansion et d'assurer un haut niveau d'emploi. Cette recommandation incite donc les six gouvernements à encourager l'investissement et la consommation. Elle attire l'attention sur la nécessité de stabiliser les taux d'intérêt de façon à éviter une « escalade » consécutive à la raréfaction des capitaux provoquée par les mesures de redressement britanniques et américaines. Celles-ci étant, en outre, susceptibles d'entraîner au second semestre un ralentissement de l'activité dans la Communauté (baisse des exportations et diminution des investissements américains), cette éventualité doit être combattue par une action concertée visant à soutenir la demande intérieure.

Du même coup cela permettrait de « venir en aide » à la balance des paiements américaine qui serait améliorée par une haute conjoncture en Europe. Pour faire preuve de bonne volonté, les gouvernements allemand et néerlandais proposent même d'accélérer l'application des décisions du Kennedy Round, les Américains

devant, de leur côté, maintenir le rythme initialement prévu et surtout abroger les obstacles paratarifaires, en particulier l'*American Selling Price*. La France, l'Italie et la Belgique se sont montrées beaucoup plus réservées et demandent que tous les pays ayant participé au Kennedy Round, donc les États-Unis, en fassent autant. Les Six se trouvent d'accord pour suspendre cela à l'assainissement interne de l'économie américaine. Mais on peut se demander quelles sont les chances réelles d'une accélération du Kennedy Round au moment où les forces néo-protectionnistes se réveillent aux États-Unis.

### III — *Vers une politique industrielle commune*

Bien que le mémorandum de la Commission n'ait pas encore retenu l'attention du Conseil, on doit constater que la coopération industrielle européenne s'élargit.

L'aéronautique est le premier prétexte : la coopération franco-britannique (Concorde et Jaguar) et franco-allemande (Atlantic) s'étend maintenant avec la fabrication en Belgique du Mirage 5, l'intérêt que l'Allemagne porte au Jaguar et les Pays-Bas à l'Atlantic. L'armée allemande utilise déjà des chasseurs fabriqués par Fiat. On doit regretter, certes, que cette interpénétration du matériel porte essentiellement sur des engins militaires, mais elle prouve qu'en cas de problèmes communs des solutions européennes sont possibles et fructueuses pour tous.

Un consortium formé par 5 entreprises françaises et 5 entreprises italiennes vient d'enlever l'adjudication de la construction du plus grand barrage hydraulique du monde libre, devant un consortium germano-suisse qui a d'ailleurs de fortes chances d'être sous-traitant d'une partie des travaux.

Il est d'ailleurs vraisemblable que des projets où participeront des entreprises de deux ou plusieurs pays de la Communauté (ou d'Europe occidentale) se multiplient maintenant : dans le domaine nucléaire entre la France, l'Allemagne et la Belgique, dans la sidérurgie entre la France et l'Italie, dans la distribution des hydrocarbures entre la France et l'Allemagne, etc. Il semble, en effet, que le gouvernement français n'est pas le seul à préférer cette méthode très souple de coopération industrielle et technologique qui

permet un choix judicieux des partenaires, sans mise en œuvre d'une organisation communautaire toujours lourde et qui risquerait dans quelques années de donner prétexte à la naissance d'un « dirigisme » fédéral.

#### IV — *Le front monétaire européen*

La nécessaire réforme du système monétaire international doit se faire d'une manière ordonnée, car personne n'a intérêt à voir s'effondrer le système actuel, aussi déficient soit-il.

La première condition est que les pays à monnaies de réserve — États-Unis et Grande-Bretagne — pratiquent des politiques présentant un degré suffisant de crédibilité, a fort justement rappelé dans son discours devant le parlement européen M. Barre, vice-président de la Commission. Cette crédibilité résultera d'abord essentiellement de l'ampleur et de l'efficacité des mesures de *politique économique interne* que prendront la Grande-Bretagne et les États-Unis. À l'heure où nous écrivons, dans les deux pays, les budgets en préparation font preuve de plus de démagogie que d'énergie : la baisse de la livre sterling depuis l'annonce du projet de budget n'est que le témoignage de la méfiance vis-à-vis de la mollesse des dirigeants britanniques en matière économique et sociale. Il est à peu près certain que la rectification du projet de budget américain en fonction des dépenses accrues de la guerre au Vietnam provoquera les mêmes réactions, surtout si la surtaxe n'est pas encore votée.

Les deux pays à monnaie de réserve présentent une autre analogie peu flatteuse : ils sont tous deux endettés, la Grande-Bretagne à long terme, les États-Unis à court terme. Dans un cas comme dans l'autre la seule solution consiste à dégager des ressources en réduisant la consommation intérieure, sans se contenter de recourir aux contrôles directs des dépenses extérieures, toujours insuffisants et discriminatoires.

Les pays de la Communauté s'étonnent du refus des autorités américaines de ne pas accepter la mise en œuvre d'une politique monétaire intérieure plus restrictive qui, sans aller jusqu'à la déflation, aurait l'avantage de réduire les tensions inflationnistes (aggravées par l'amplification de la guerre au Vietnam) et soulagerait la balance des paiements.



Les projets de surtaxe à l'importation et de subventions à l'exportation, outre qu'elles sont contraires à la charte du G.A.T.T., peuvent s'analyser comme une dévaluation limitée et partielle et par là même contribuent à affaiblir la position du dollar. Les pressions américaines contre l'adoption de la T.V.A. en Allemagne sont en outre apparues comme une immixtion intolérable dans les affaires d'un état.

C'est la même réponse qu'a faite le ministre français des Finances, M. Debré, à l'envoyé spécial du gouvernement américain l'informant du rapatriement obligatoire des revenus des entreprises américaines. Il est, en effet, inadmissible que des entreprises travaillant en France obéissent à des consignes provenant d'un pays étranger, fût-il ami.

La situation tragique du Canada (et du Japon), où le rapatriement des fonds des sociétés américaines provoque une véritable fuite des capitaux et un recours au F.M.I., met en évidence, s'il en était besoin, ce que l'Europe risque si elle abandonne son autonomie de décision par rapport aux États-Unis.

Tout serait cependant plus clair et plus honnête si les États-Unis acceptaient d'abord d'appliquer les accords de Bretton-Woods et le règlement du F.M.I., ensuite admettaient qu'il faut améliorer le système international des paiements.

En effet, le système de Bretton-Woods consiste essentiellement en l'octroi de crédit par le F.M.I. contre l'application d'une politique économique intérieure appropriée, contrôlée par le Fonds. Jusqu'à présent ce système rigoureux s'est appliqué à tous les pays en déficit extérieur important y compris la France, sauf aux États-Unis et à la Grande-Bretagne. Car, bien qu'à l'occasion de la récente dévaluation de la livre, l'octroi du crédit du F.M.I. ait été subordonné à des mesures d'assainissement économique, on peut s'étonner que ce soit justement au moment du passage des experts du fonds que la publication du budget britannique (qu'ils venaient contrôler), a semé l'effroi sur la place de Londres. Compte tenu de ce qu'il semble que le F.M.I. soit plus indulgent pour les pays à monnaies de réserve que pour les autres, il n'y aurait donc pas grand risque à ce que les États-Unis donnent le bon exemple en se soumettant à son examen et en acceptant son verdict. Monsieur Pierre-Paul Schweitzer, directeur général du F.M.I. vient d'ailleurs

de lancer un sévère avertissement en ce sens, en demandant à la Grande-Bretagne comme aux États-Unis de freiner la demande intérieure, et regrettant le retard mis à approuver la surtaxe fiscale américaine.

Ces mesures, destinées essentiellement à prouver la sincérité des gouvernements américain et britannique, ne seraient que conservatoires. La véritable solution réside dans une *réforme sérieuse* du F.M.I.. Les accords des Dix à Londres, puis les décisions de l'assemblée générale du Fonds à Rio prévoient la création de droits de tirage spéciaux et l'accession des six pays de la Communauté à la « majorité monétaire », c'est-à-dire au droit de veto. Ce n'est, malgré sa difficulté, qu'une première étape et l'on doit souhaiter que la cohésion des Six empêche la transformation du F.M.I. en annexe du « système fédéral de réserve américain ».

Car il serait illusoire de penser que des palliatifs — aussi habiles soient-ils — puissent éviter la création d'une monnaie véritablement internationale, ce qui suppose que sa gestion ne soit pas contrôlée par un seul pays. On ne pourra non plus éviter *une revalorisation du prix de l'or* : il ne s'agira pas d'une simple dévaluation du dollar puisque toutes les monnaies occidentales (et orientales) devront suivre. Alors que dans la plupart des pays occidentaux la dévaluation ne pose pas de problèmes « techniques », puisqu'une décision rapide (nécessaire pour éviter la spéculation) peut être prise en quelques heures par le gouvernement, aux États-Unis les votes du Congrès ont demandé 10 mois, de mars 1933 à janvier 1934 ! Heureusement, la première mesure à prendre, la suspension de la convertibilité en or du dollar (l'embargo sur l'or), peut être très rapide. Mais, à moins de « démonétiser » l'or, elle n'est pas une fin en elle-même : elle n'est que l'anesthésie qui permet l'opération chirurgicale, à savoir le vote par le Congrès américain d'une nouvelle parité, et vraisemblablement, une négociation internationale pour « aligner » les dévaluations des principaux pays. Ce constat de faillite du système monétaire actuel, peut *survenir d'un jour à l'autre*, le vote d'une forte augmentation des impôts par le Congrès américain pouvant peut-être retarder cette désagréable issue, mais plus sûrement l'accroissement du déficit budgétaire provoqué par l'intensification de la guerre du Vietnam risque de l'accélérer.

Pour être bénéfique à l'économie internationale, cette nécessaire réévaluation du prix de l'or ne doit pas se décider unilatéralement, sinon elle entraînera des mesures de représailles, à commencer par une course à la dévaluation. La remarquable unité de vues dont ont fait preuve depuis un an les six pays de la Communauté dans leur attitude vis-à-vis des prétentions anglo-américaines relatives à la création de « droits de tirage spéciaux », prouve que non seulement l'unité européenne progresse, mais encore qu'elle permet de promouvoir des solutions évolutives à des problèmes nouveaux.

L'organisation du système mondial des paiements s'est faite il y a bientôt vingt-cinq ans, au moment où l'Europe continentale était quasi inexistante sur le plan économique comme sur le plan politique. La situation de l'Europe ayant fort heureusement changé depuis, il est normal que les institutions monétaires mondiales en tiennent compte.

Max PEYRARD

### Les études de comptabilité régionale au Canada

Les travaux de comptabilité économique réalisés à l'échelle de régions se sont multipliés ces dernières années<sup>1</sup>.

Les raisons en sont multiples et tiennent pour l'essentiel au fait que l'on ne peut penser la croissance sans lui intégrer la variable spatiale. C'est ainsi que le développement de la planification régionale dans divers pays a rendu indispensable la recherche systématique ordonnée et cohérente de données chiffrées. Il est, en effet, devenu évident qu'il est totalement illusoire de concevoir des plans sans promouvoir parallèlement le développement de supports solides constitués par des statistiques aménagées dans un cadre comptable. Les comptes régionaux permettent dans cette perspective :

- a) d'établir un diagnostic objectif des situations de départ ;
- b) de contrôler la réalisation des objectifs.

1. On trouvera une présentation de ces travaux dans notre ouvrage *Comptabilité économique et espaces régionaux*, Gauthier-Villars, 1964, 234 pages.